



RÉGION ACADÉMIQUE MAYOTTE

Liberté
Égalité
Fraternité

ANNEXE 2 : RENTREE SCOLAIRE 2021 en 6^{ème} –

NOTE AUX FAMILLES

Votre enfant va entrer au collège en août 2021. Vous trouverez ci-après quelques informations essentielles qui vous apporteront une aide dans votre démarche.

→ Qui décide qu'un élève est admis en 6^{ème} ?

C'est le conseil des maîtres de cycle qui prononce le passage de CM2 en 6^{ème}.

→ Dans quel collège votre enfant sera-t-il inscrit ?

Dans le collège de secteur défini par la sectorisation. Vous pouvez connaître le collège de secteur de votre enfant sur le site du Rectorat de Mayotte ou en vous adressant au directeur d'école.

La procédure d'affectation en 6^{ème} est informatisée grâce à un logiciel d'aide à l'affectation : « Affelnet 6ème ».

Deux étapes vous permettront d'effectuer votre demande :

- 1) Vous confirmerez les données administratives (identité, domicile) relatives à votre enfant sur le volet 1 de la « fiche de liaison en vue de l'affectation en 6^{ème} », qui vous a été remis le 17 mars 2021, à lui rendre pour le **vendredi 26 mars 2021**, dernier délai.
- 2) Vous formulerez votre vœu de scolarisation sur le volet 2 de la fiche de liaison, qui vous a été remise le lundi 10 mai 2021 par le directeur d'école, à lui remettre le **jeudi 27 mai 2021 au plus tard**.

→ Votre enfant peut-il être scolarisé dans un collège autre que le collège de secteur ?

Si vous souhaitez que votre enfant soit scolarisé dans un collège autre que le collège du secteur, vous avez la possibilité de demander une dérogation (un seul vœu de collège hors secteur possible).

Vous émettez ce vœu sur le volet 2 de la fiche de liaison Affelnet 6^{ème}, y joindrez les justificatifs nécessaires à votre demande et remettez le dossier complet au directeur d'école avant le **jeudi 27 mai 2021**, dernier délai.

La demande sera examinée en fonction des capacités d'accueil du collège sollicité et selon les critères de priorité définis au niveau national.

Liste des motifs de demande d'un collège hors secteur et des pièces justificatives à produire

MOTIF DE LA DEMANDE (ordre de priorité décroissant)	PIECES JUSTIFICATIVES à joindre impérativement à cette demande
① Elève souffrant d'un handicap	Notification de la MDPH sous pli cacheté.
② Elève nécessitant une prise en charge médicale à proximité de l'établissement souhaité	Certificat du médecin scolaire ou du médecin qui suit l'enfant sous pli cacheté.
③ Elève susceptible de devenir boursier en collège	Copie du dernier avis d'imposition ou de non imposition sur les revenus 2019, sous pli cacheté.
④ Elève dont un frère ou une sœur est déjà scolarisé(e) dans l'établissement souhaité	Certificat de scolarité du frère ou de la sœur scolarisé(e) en 2020/2021 dans le collège sollicité et dans une classe autre que la 3 ^{ème}
⑤ Elève dont le domicile est situé en limite du secteur de l'établissement souhaité	Lettre de la famille expliquant la situation et précisant les distances entre le domicile et le collège de secteur et le domicile et le collège demandé.
⑥ Autres motifs : situation familiale, facilité de transport, lieu de travail des parents, etc	Lettre de la famille exposant les motifs de la demande.

Résultats : la décision d'affectation vous sera notifiée par le principal du collège où votre enfant sera affecté, éventuellement par l'intermédiaire du directeur d'école, à partir **du mercredi 23 juin 2021**

Le Recteur

Le Recteur
Gilles HALBOUT

